

## Examen professionnel de l'accompagnante socioprofessionnelle / de l'accompagnant socioprofessionnel 2023

### Liste des moyens auxiliaires

#### Règlement en vigueur




Pour les examens, sont valables :

- Le règlement d'examen 2021 (du 11 janvier 2021)
- Les directives 2023 (du 26 janvier 2023)

#### Sont considérés comme moyens auxiliaires autorisés par épreuve d'examen :

| Epreuve |  | Forme d'examen | Moyen auxiliaire  |
|---------|--|----------------|---|
| 1       | Réflexion des compétences  |                |   |
| 1.1     | Rapport de réflexion   | écrit          | Tout moyen admissible.  |
| 1.2     | Présentation du rapport de réflexion et entretien professionnel  | oral           | Rapport de réflexion, Présentation préparée. <sup>1</sup>           |
| 2       | Promotion du développement individuel des personnes accompagnées   | écrit          | Open Books. <sup>2</sup>  |
| 3       | Recherche de solutions au sein de l'équipe professionnelle pour l'organisation d'un travail adapté et la collaboration dans un contexte interdisciplinaire | oral           | Les moyens autorisés sont mis à disposition sur place. <sup>3</sup> |

<sup>1</sup> Dans la salle d'examen, en tant **qu'aide à la présentation**, un Flipchart avec stylos, un visualiseur, un panneau d'affichage sont fournis. Des présentations électroniques, par exemple avec PowerPoint et un projecteur, sont possibles. Il faut apporter son propre ordinateur portable. Les connexions suivantes sont disponibles :

|             |   |
|-------------|---|
| HDMI        |  |
| DisplayPort |  |
| USB-C       |  |

<sup>2</sup> **Open Books:** les candidats ont l'autorisation – à condition que tous les documents puissent être placés sur la table – de prendre avec eux à l'examen tout ce qu'ils jugent utile. Cela comprend les documents législatifs, les dossiers d'étude, les notes personnelles, etc. Sont exclus les moyens auxiliaires électroniques de toute sorte. Pendant l'examen écrit, chaque candidat dispose d'un poste de travail d'au moins 1 m<sup>2</sup> environ.

<sup>3</sup> Dans la salle de préparation, vous trouverez en tant **qu'aide à la présentation** des feuilles pour Flipchart, ainsi que divers outils de modération tels que des stylos de couleur, des cartes de modération de couleur et du papier pour notes. Dans la salle d'examen, un Flipchart avec stylos ainsi que et des tableaux d'affichage sont fournis. Les présentations électroniques, p.ex. avec PowerPoint et beamer ne sont pas autorisées.

# INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

EXAMEN PROFESSIONNEL EN ACCOMPAGNEMENT  
SOCIOPROFESSIONNEL

**Sont considérés comme moyens auxiliaires autorisés de façon généralisée pour les épreuves d'examens écrits et oraux :**

- Plumes, stylos à bille, crayons de couleur et feutres, surligneurs, tipp-ex ou rouleaux de correction
- Règle (graduée)
- Calculatrice de poche sans programmation textuelle (voir ci-dessous)
- L'utilisation des stylos effaçables du type FriXion est laissée à la discrétion du candidat. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'il n'y a pas encore de données empiriques disponibles sur la longévité de l'encre.
- Montre silencieuse (chronomètre silencieux), mais pas intégrée à un smartphone ou autre appareil électronique multifonctionnel.
- Bandes adhésives étroites (par ex. Post it's) d'une largeur maximale de 5 mm pour faciliter le marquage. Aucune remarque ne peut être faite sur les bandes adhésives.

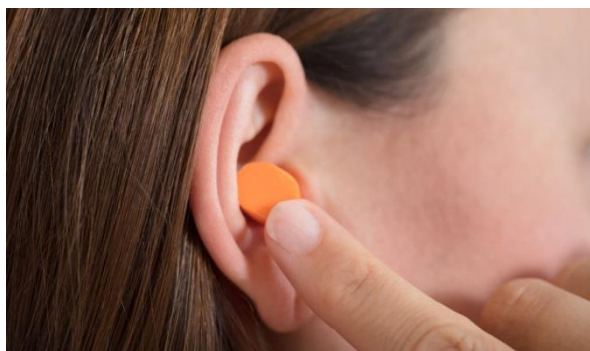
**Moyens auxiliaires non autorisés :**

- Crayon (pour la résolution de l'examen)
- Papier personnel pour la prise de notes (des feuilles de papier sont disponibles en suffisance sur place)
- PC, laptop, notebook, palmtop, ordinateur de poche, PDA ou appareils comparables
- Moyens de communication électroniques, tels que téléphone portable, smartphone, smartwatch, pager, radios ou appareils comparables, ainsi que tous les appareils électroniques de divertissement (mini-disque, baladeur, lecteur MP3 ou appareils comparables)

**Important :**

Tous les moyens auxiliaires, le matériel d'écriture, etc. ne peuvent être utilisés que par un seul candidat.

**Nous vous recommandons d'apporter une paire de bouchons d'oreille pour l'examen écrit.**



**Secrétariat**

EP intégration professionnelle  
c/o examen.ch AG  
Reitergasse 9  
Case postale  
8021 Zurich

Tél. 044 283 46 12  
[info@examen-sopro.ch](mailto:info@examen-sopro.ch)  
[www.examen-sopro.ch](http://www.examen-sopro.ch)